
REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ESPIET

Ensemble, construisons
Marmande
maintenant

COMPTE-RENDU **CONSEIL PARTICIPATIF N°5** **JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

Cette cinquième réunion du Conseil Participatif s'inscrit dans le cadre du projet de requalification de l'îlot ESPIET. La réunion de travail est ouverte par Mme Séverine CHASTAING, élue référente en charge du projet de requalification de l'îlot ESPIET et conseillère municipale déléguée spéciale à la Transition Ecologique et au développement durable qui remercie l'ensemble des membres de ce Conseil Participatif pour leur présence.

Avant de démarrer, deux questions sont posées :

1) Le stationnement prévu sur l'îlot sera-t-il réservé au CCAS ?

Les 10 places (maximum) préconisées par le Conseil Participatif ne seront pas exclusivement réservées au CCAS. Il n'est possible de privatiser le domaine public pour le stationnement de véhicules. Les places seront en Zone Bleue, ce qui signifie que les automobilistes, quelque soit le motif de leur venue, pourront stationner sur ces places au maximum durant 1h30 en apposant un disque sur leur tableau de bord.

Ces places seront accessibles à tous les véhicules.

2) Les rue CAZEAUX et MONNEREAU seront-elles requalifiées ?
Ces rues feront l'objet d'une requalification mais non en 2022.

Ce 23 septembre il était question :

- De présenter les éléments de diagnostic du site réalisés par le CEREMA (*Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement*)
- D'ajuster le Carnet des Préconisations au regard du diagnostic et des remarques du COPIL et COTECH.

Pour rappel, la première version du Carnet des Préconisations a été réalisée par les membres du Conseil Participatif lors de la quatrième réunion du 12 juillet dernier. Ces préconisations ont été proposées au regard :

- des éléments techniques dont ils ont connaissance,
- des éléments de diagnostic présentés par le CEREMA,
- de leurs priorisations et travaux déjà réalisés depuis début juin

Voici les thèmes abordés par ce Carnet des Préconisations :

1/ LES MOBILITÉS

- A) Mobilités : parking et circulation véhicules/vélos
- B) Les cheminements piétons

2/ L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- C) Sécuriser l'espace
- D) Créer un espace convivial, apaisant et pour se (re)poser
- E) Eclairer l'espace
- F) Pour les enfants
- G) La question des sanitaires
- H) Les poubelles et la propreté de l'espace

3/ L'ESTHÉTISME DE L'ESPACE

- A) L'identité et l'esthétisme de l'espace
- B) Végétaliser l'espace
- C) Créer de l'ombre
- D) Rafrâichir l'air

4/ PROPOSITION D'UN PLAN DE L'ESPACE

Lors de cette cinquième réunion, les membres n'ont pas réalisé de nouveau plan puisqu'ils ont partagé et validé celui proposé par le CEREMA.

1/ PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DU SITE RÉALISÉ PAR LE CEREMA

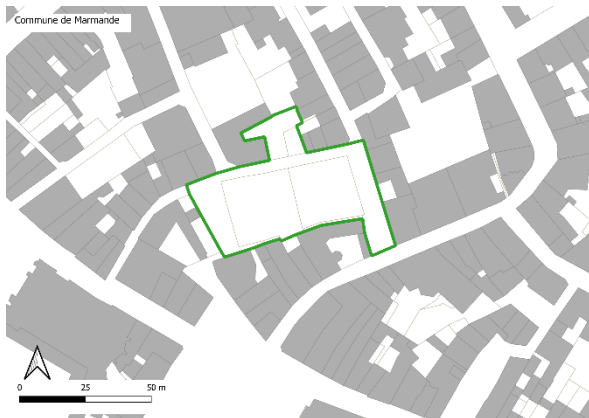
a) Plan de Végétalisation :

Le Plan de Végétalisation est déployé sur l'ensemble de l'agglomération (Contrat de Transition Ecologique), bâti dans le cadre d'un partenariat entre VGA et le CEREMA et il comprendra une étude sur 3 sites pilotes afin d'élaborer 3 projets de référence à partir d'une approche multithématique.

Les 3 sites pilotes auront pour objectifs de :

- ✓ démontrer comment la végétalisation d'un espace public peut constituer une réponse aux enjeux de confort thermique et d'attractivité des centres-villes/centres-bourgs ;
- ✓ permettre l'expérimentation d'une ou plusieurs préconisations du Plan de Végétalisation ;
- ✓ devenir des sites démonstrateurs pour les autres communes du territoire.

b) Organisation du site



Le périmètre de l'opération comprend également la cour du CCAS.



En 2017



En 2019



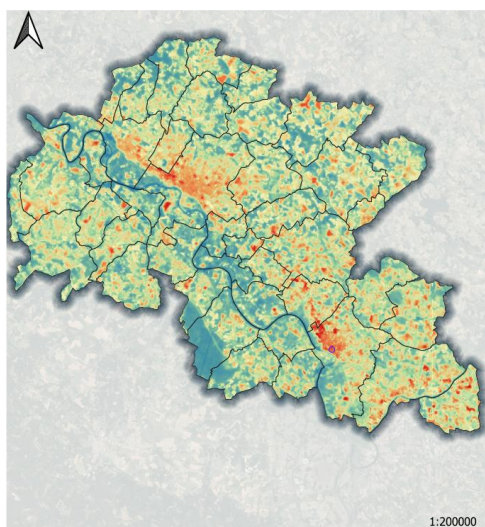
En 2021

L'îlot ESPIET est un espace public qui est apparu très récemment suite à la démolition de bâtiments. L'espace a été rapidement investi par les usagers en tant que lieu de stationnement sauvage.

L'îlot ESPIET se trouve au cœur de l'activité commerciale du centre-ville, au milieu des rues commerçantes et des deux principales places de la ville (Clemenceau et Marché). A noter également, l'abondance d'espaces de stationnement à proximité du site.

Lors des réunions du Conseil Participatif, certaines personnes présentes ont reconnu notamment que le parking de la Filhole était pratique pour accéder au site, et que l'îlot ESPIET est davantage utilisé par facilité que par nécessité.

Enfin, l'îlot ESPIET se trouve au cœur de la zone de rencontre du centre-ville. Dans cette zone, matérialisée par une signalétique spécifique, les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h. La délimitation des trottoirs est de fait superflue dans ces secteurs.



Carte des îlots de chaleur et de fraîcheur de Val de Garonne Agglomération



Données Landsat
Prise de vue le 04/07/2019 - 12h40
Température de surface 31°C

Carte des ICU

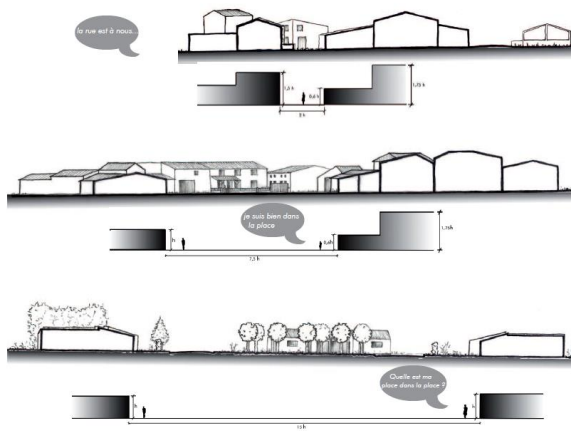
25
27
29
31
33
35
37
39
41

En matière de chaleur urbaine, l'un des objectifs poursuivis par la mise en œuvre de ce Plan de Végétalisation est la lutte contre les îlots de chaleur urbain (ICU). Dans ce cadre, une étude ciblée a été réalisée durant l'été 2020, elle comportait notamment des mesures de température.

Cette carte montre que les centres-villes sont plutôt plus chauds que le reste du territoire (couleurs rouge – orange).

L'îlot ESPIET étant dans le centre-ville, il est concerné par ce phénomène d'ICU. Cette étude, à travers les différentes prises de température montre l'effet de la végétation sur la chaleur urbaine comme par exemple Place Clemenceau où la température est moins importante sous les arbres.

En termes d'accessibilité, il faut connaître (ou se perdre) pour arriver sur l'îlot. Aujourd'hui on y accède en voiture par la rue FOURTON, la rue SAUVIN/CAZEAUX ou par la Petite Place du Marché. Ces accès sont confidentiels et en raison de leur étroitesse, sont également peu perceptibles de l'intérieur de l'îlot, ce qui lui confère une sorte d'intimité.



L'îlot ESPIET (environ 2000m²) donne l'impression d'être à échelle humaine. En effet, si l'espace est trop grand (3^e figure), le piéton ne trouve pas sa place, voire peut être mal à l'aise dans l'espace.

L'ambiance de l'îlot ESPIET peut facilement faire penser à une ambiance de (grande) cour intérieure, propice à être utilisé en petits groupes (2^e figure). A noter que même si les façades du bâti sont très différentes les unes des autres, les volumes et les couleurs donnent une impression d'harmonie.



L'îlot ESPIET comporte un certain nombre de points d'appels visuels, donnant à l'usager des repères : la façade arrière (et latérale de l'Office de Tourisme, avec son appareillage de briques rouges), la maison à colombages rue FOURTON, les décrochés de certaines maisons en retrait de l'alignement, et à l'extérieur de l'îlot, la vue sur des repères patrimoniaux tel que le clocher.

Le CCAS quant à lui apparaît caché, il est peu visible, peu identifiable. L'objectif est d'améliorer sa visibilité.

>> Orientations envisageables et points de vigilance :

- Un bâti de qualité à rénover et à mettre en valeur
- La déclinivité de l'espace permet de structurer et varier les usages sur plusieurs niveaux

- En termes de matériaux, rappel à prévoir des matériaux traditionnels (brique rouge, bois)
- Ouverture de la cour du CCAS
- Mise en place d'une végétation structurée, le long de la façade de l'Office de Tourisme
- Trouver une continuité vers la rue Toupinerie en intégrant les jardinières existantes à des massifs



c) La Trame Verte & Bleue : c'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle est composée de réservoirs de biodiversité (là où les espèces vivent) et de corridors écologiques (là où les espèces se déplacent). A l'échelle du SRADDET (*Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*) ou à l'échelle du SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*), l'îlot ESPIET semble peu concerné par la trame verte et bleue.

d) La végétation : Deux données importantes :

- La quantité d'espèces exotiques envahissantes (pour rappel : les espèces envahissantes constituent une menace pour les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives)
- Les espaces verts qui représentent 2% de la surface communale, alors que les zones d'activités représentent 6 %, soit 3 fois plus, avec souvent des grands parkings intégralement bitumés.

D'autre part, Marmande dispose d'un patrimoine arboré plus faible que la moyenne nationale, avec 14 % de patrimoine arboré dans les parties urbanisées.

Sur l'îlot ESPIET :

- Présence de la Renouée du Japon, espèce invasive (empêche la régénération des autres plantes et diminution de l'abondance en invertébrés de presque 40% dans les milieux colonisés par la Renouée du Japon). Il faut arracher cette essence.
- Une végétation spontanée notamment en pieds de mur là où les descentes de gouttières sont déconnectées du réseau pluvial
- Le cèdre à proximité de la rue Toupinerie qui est un arbre emblématique de cet espace, mais qui est contraint par une jardinière maçonnée



>> Orientations envisageables et points de vigilance :

- La lutte contre les espèces envahissantes doit être menée sur le site, mais aussi incitée sur les espaces privés (voire réglementée dans le PLU pour certaines d'entre elles) ;
- Le PLU de Marmande préconise la reconstitution et la préservation de la Trame Verte et Bleue : même si l'îlot ESPIET est éloigné de cette dernière, il peut être envisagé d'intégrer cet espace dans une trame végétale urbaine plus dense, servant dans un premier temps de relais pour le déplacement des espèces volantes (hôtel à insectes, nichoirs,) ;
- Pour préserver et encourager la biodiversité, il y a nécessité de multiplier les strates de végétations, allant jusqu'à des espaces fleuris destinés aux insectes pollinisateurs dont papillons ;
- Des nichoirs comme ceux déjà installés place Clémenceau ;
- Un point particulier sur l'éclairage de façon à préserver la trame noire (utiles aux chauves-souris, par exemple), tout en maintenant des conditions de sécurité pour les usagers.

e) Eaux Pluviales :

Attention, 2 sites (Basias) avec des sols potentiellement pollués sont répertoriés non loin de l'îlot.

Aussi, un risque de remontée de nappe potentiellement présent sur le site. Nous sommes en attente des levés piézométriques : c'est un critère qui peut jouer sur la capacité d'infiltration des sols.

D'autre part, des descentes de gouttières déjà déconnectées du réseau pluvial et qui peuvent être mobilisées pour l'implantation de massifs.

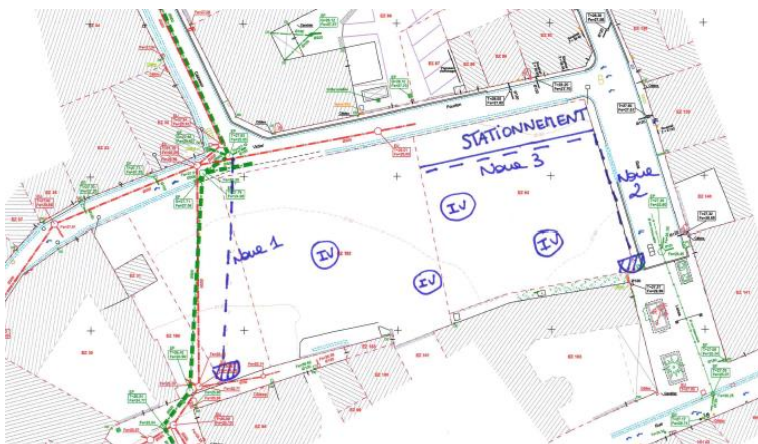


Enfin, comme les bâtiments démolis occupaient une grande partie de l'espace, les réseaux (eau, électricité, gaz, etc.) se trouvent en périphérie de l'îlot.

A noter, deux points bas sur le site, qui vont conditionner la circulation de l'eau : rue LOZES et vers la Petite Place du Marché.

>> Orientations envisageables et points de vigilance :

- Planter des massifs au niveau des descentes de dalle ;
- Planter des noues (alimentées par la déconnexion des réseaux eau pluviale existants) associées à des jardins de pluie pour infiltrer l'eau localement (en fonction des résultats des sondages) ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Proposer des îlots végétalisés (différentes strates arbustives).



Proposition du CEREMA



Noue enherbée avec jardin de pluie
(image de référence)



Noue paysagère
(image de référence)

2/ AJUSTEMENTS PAR LE CONSEIL PARTICIPATIF DU CARNET DES PRÉCONISATIONS

Suite à la présentation du diagnostic du site, il est proposé de reprendre le Carnet des Préconisations thème par thème et de s'arrêter sur les éléments nécessitant d'être tranchés. Les éléments pour lesquels il existe encore des incertitudes ou des désaccords sont soumis au vote des membres du Conseil Participatif (à main levée). Ces éléments sont retranscrits en orange.

La nouvelle version du Carnet des Préconisations est annexée au présent compte-rendu.

En dernière page de ce carnet, le plan dessiné par le CEREMA est proposé. **Ce plan est une proposition, il n'est pas à l'échelle et ne prévoit pas avec exactitude le nombre de bancs, arbres, etc.**

Ce carnet sera transmis au CEREMA et à la CDC BIODIVERSITÉ.

Mme Séverine CHASTAING remercie une nouvelle fois les membres du Conseil Participatif pour cette cinquième soirée. Le logigramme des prochaines étapes est présenté. La prochaine réunion du Conseil Participatif se tiendra courant octobre durant laquelle il sera question de travailler l'avant-projet réalisé par la CDC BIODIVERSITÉ (proposition de plan à l'échelle).

En cas de question, vous pouvez contacter

Direction de la Citoyenneté

05.53.64.81.00

viemocitoyenne@mairie-marmande.fr

Document annexé à ce compte-rendu :

- la nouvelle version du Carnet des Préconisations du Conseil Participatif

Le présent compte-rendu ainsi que le Carnet des Préconisations V2 sont diffusés aux membres du Conseil Participatif et téléchargeables sur le site de la Ville.

REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ESPIET

Ensemble, construisons
Marmande
maintenant

CARNET DES PRÉCONISATIONS DU CONSEIL PARTICIPATIF – V2

Table des matières

1/ LES MOBILITÉS	3
A) Mobilités : parking et circulation véhicules/vélos.....	3
B) Les cheminements piétons.....	4
2/ L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	4
C) Sécuriser l'espace.....	4
D) Créer un espace convivial, apaisant et pour se (re)poser.....	4
E) Eclairer l'espace	5
F) Pour les enfants	5
G) La question des sanitaires.....	5
H) Les poubelles et la propreté de l'espace	5

3/ L'ESTHÉTISME DE L'ESPACE	6
I) L'identité et l'esthétisme de l'espace	6
J) Végétaliser l'espace	7
K) Créer de l'ombre	7
L) Rafrâichir l'air	8
4/ PROPOSITION D'UN PLAN DE L'ESPACE	9

1/ LES MOBILITÉS

A) Mobilités : parking et circulation véhicules/vélos

Concernant le stationnement des véhicules :

Le nombre de places de stationnement préconisé est au maximum de 10 en Zone Bleue (1h30 comme le centre-ville).

D'autre part, il sera opportun de prévoir :

- 1 place PMR à l'intérieur de la cour du CCAS
- 1 place PMR sur l'îlot ou rue LOZES
- 1 place livraison rue LOZES (proche de la rue TOUPINERIE)

L'objectif étant de réduire la présence de la voiture et le temps de stationnement, il n'apparaît pas cohérent de proposer des places pour le chargement des véhicules électriques.

Cette zone de stationnement serait située rue FOURTON. Il ne sera pas opportun de prévoir du stationnement Zone Bleue rue LOZES qui entraînerait une circulation à double sens sur cet axe qui est sans issue.

Ces places de stationnement pourront être en épi afin de faciliter les manœuvres. Il faudra veiller à ce qu'elle ne soit pas située juste en face de l'entrée du CCAS.

Aussi, cette zone de stationnement serait cachée par de la végétalisation.

Enfin, pour signaler le nombre de places restantes, il pourrait être étudié l'installation d'un jalonnement dynamique grâce à un système de capteurs au niveau des places de stationnement. La durée maximale de stationnement n'étant pas toujours respectée sur la ville, l'installation d'un système de bornes avertissant directement la Police Municipale en cas de dépassement d'1h30 pourrait être étudiée.

Concernant le stationnement des vélos :

Des arceaux seraient positionnés rue LOZES, au même endroit que ceux actuellement installés.

8 places (ou plus) seraient proposées.

La prévision de casiers pour les batteries vélos ainsi que des bornes de recharge pour vélos électriques ne semblent pas opportunes sur cet espace.

Concernant la circulation des véhicules :

La micro-ouverture donnant sur la Petite Place du Marché serait fermée à la circulation des véhicules. De même pour la rue FOURTON jusqu'à l'angle de l'îlot ESPIET qui deviendrait un axe réservé aux piétons.

Ainsi, pour accéder à l'îlot ESPIET en voiture, deux itinéraires :

- Par la rue SAUVIN, puis rue CAZEAUX,
- Par la rue CAZEAUX depuis la rue FAYE (itinéraire à favoriser en termes de signalétique)

Attention, une place de retournement est à prévoir rue FOURTON (à côté du transformateur électrique) afin de garantir la sortie des véhicules d'un garage privé. Il est également proposé d'interdire le stationnement rue MONNEREAU afin d'éviter tout accident et de garantir une circulation piétonne aisée.

B) Les cheminements piétons

Les cheminements piétons seraient organisés de manière à pouvoir accéder depuis l'îlot à la Place du Marché, à la rue TOUPINERIE, à la rue FAYE, et inversement. Pour ce faire, ils pourraient être au nombre de 3 et se retrouver autour d'un point d'eau.

Dans le cadre de la requalification des rues FOURTON et LOZES, il ne serait pas prévu de trottoir du fait de la zone de rencontre donnant la priorité aux piétons.

2/ L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

C) Sécuriser l'espace

Il pourrait être prévues les dispositions techniques nécessaires pour une éventuelle installation de la vidéosurveillance.

Afin de séparer l'espace stationnement véhicules du reste de l'îlot, des arbustes ayant une hauteur d'au minimum 2 mètres pourraient être plantés.

D) Créer un espace convivial, apaisant et pour se (re)poser

Afin de créer un espace convivial, il pourrait être prévu :

- Un système de toiles amovibles,
- Une tonnelle métallique (de type gloriette) végétalisée (plantes grimpantes),
- Du mobilier pour s'asseoir (4 à 5 bancs, bancs duo, bancs adaptés PMR), pour manger sur le pouce, pour se détendre (transats en forme de vague). Ce mobilier serait dispersé sur tout l'îlot et non regroupé,
- Du mobilier connecté (avec prise électrique),
- Il serait opportun de prévoir des tables (mobilier modulable),
- Branchements électriques pour les animations,
- Prévoir un point d'eau potable,
- Prévoir des poubelles de types corbeille bi-flux,
- Prévoir un point de collecte des eaux usées.

En termes d'organisation de l'espace, différents niveaux pourraient être aménagés en descendant le niveau des espaces de noues et des jardins de pluie. Il faudra toutefois être vigilant quant à l'accessibilité des PMR.

Un local technique pourrait être aménagé à côté du bâti accueillant le transformateur électrique (à gauche vers la Petite Place du Marché).

E) Eclairer l'espace

Différents lieux seraient à éclairer :

- La façade de l'Office de Tourisme
- les cheminements piétons grâce à un système de bornes
- rues FOURTON et LOZES avec des lampadaires de style anciens
- La façade du CCAS

Les lampadaires enterrés seraient à éviter puisqu'ils sont facilement cassables. Privilégier les lumières à détection, les couleurs chaudes et des lampadaires entre 2,5 m et 3 m.

F) Pour les enfants

Du fait de la présence d'installations de jeux pour enfants en centre-ville (Jardin des Droits de l'Homme) ou proche centre-ville (Filhole), il n'est pas préconisé sur cet espace d'en prévoir de nouveaux.

G) La question des sanitaires

Du fait de la présence de sanitaires à proximité (Place du Marché, rue du PALAIS), il n'est pas préconisé sur cet espace d'en prévoir de nouveaux.

H) Les poubelles et la propreté de l'espace

L'éventuelle construction d'un local poubelles n'a pas été arbitrée du fait :

- de la redevance incitative qui sera prochainement mise en place ;
- la compétence collecte des déchets qui relève de l'agglomération.

Néanmoins, le Conseil Participatif ne se positionne pas en faveur d'un local poubelles.

Concernant les composteurs, le Conseil Participatif n'a pas souhaité prendre de décision. Le CEREMA et la CDC BIODIVERSITÉ seront sollicités afin de proposer des solutions.

D'autre part, le service Environnement sera convié à la prochaine réunion courant octobre afin d'échanger sur ce sujet ainsi que sur la problématique des containers sur site.

Prévoir des distributeurs de sacs pour déjections canines (FOURTON ou LOZES et espace végétalisé).

3/ L'ESTHÉTISME DE L'ESPACE

l) L'identité et l'esthétisme de l'espace

Revêtements de sols :

Zone de stationnement	Dalles alvéolaires engazonnées
Espace détente	Zone enherbée Parterres de fleurs le long des murs, des cheminements piétons et de la phase arbustives de la zone de stationnement
Cheminements piétons	Castine stabilisée (tassé et drainant) – attention aux déjections canines Veiller à ce que cette castine soit suffisamment épaisse.
Rue FOURTON partie piétonne	Essayer de faire une unité entre la partie piétonne et le tronçon utilisé par les véhicules.
Cour ouverte CCAS	Doit être un espace convivial
Rues FOURTON et LOZES	Essayer de faire une unité : - Rue FOURTON entre la partie piétonne et le tronçon utilisé par les véhicules - Rue FOURTON et rue LOZES

Le mobilier serait un mélange de bois (essences durables) et de métal (alu ou fonte), ou en plastique recyclé/recyclable et coloré.

Le CEREMA conseille de faire un rappel des matériaux déjà présents sur le site à savoir la brique rouge, le bois.

Une fresque pourrait être réalisée par des artistes locaux sur le mur à gauche du transformateur électrique. Attention toutefois aux prescriptions de l'ABF puisque le clocher de l'église est visible depuis l'îlot ESPIET.

Il serait opportun de prévoir également de végétaliser le pied du mur qui recevra cette fresque.

Le local accueillant le transformateur électrique (qui appartient à EDF) serait également à habiller (bardage bois ou fresque). Sa toiture en tuiles canal pourrait être rénovée.

Concernant le CCAS : Proposition du CEREMA de décaler le stationnement afin qu'il ne soit pas juste devant la future cour (qui sera ouverte sur l'îlot). Proposition également de reculer le mur et le portail afin que le CCAS conserve une petite partie fermée. Le groupe de clim serait à traiter.

L'idée est d'associer cet espace au projet général tout en préservant une entrée ou un espace de convivialité en utilisant par exemple le muret déjà existant pour faire reposer la grille et faire des plantations afin d'être plus agréable. La possibilité de stationner devant n'est pas indispensable, si ce n'est peut-être pour le public PMR.

Concernant l'Office de Tourisme : La création d'une entrée côté îlot ESPIET est abandonnée au vu des travaux importants à prévoir du fait du dénivelé. L'Office de Tourisme envisage tout de même de requalifier la façade et pourquoi pas d'agrandir une ouverture déjà présente pour y faire une « vitrine ».

J) Végétaliser l'espace

Voici les différentes zones de végétalisation proposées :

- Vers la micro-ouverture donnant sur la Petite Place du Marché :
 - o Sur la zone dite de détente, au maximum 5 arbres, entre 5 mètres et 7 mètres,
 - o Prévoir également des grimpantes le long des murs (jasmin, clématite, chèvrefeuille, vigne vierge, abelia). Les critères de sélection de ces plantes pourraient être les suivants : n'abiment pas les structures, odorantes et n'ont pas un système racinaire trop envahissant
- Pour cacher la zone de stationnement : arbustes qui peuvent être taillés, faisant moins de 3 m.
- Le long des murs

Le CEREMA propose :

- D'enlever les espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon)
- De faire une zone de relai pour le déplacement d'espèces volantes en prévoyant des nichoirs, des hôtels à insectes pour ainsi faire le lien avec la Trame Verte et Bleue au Trec et à la Filhole
- D'implanter des arbres et arbustes d'essences locales
- D'implanter des plantes grimpantes
- De choisir une végétation qui n'a pas besoin de beaucoup d'eau l'été
- De profiter des gouttières non raccordées pour y planter de la végétation facile d'entretien (pas d'arrosage à prévoir)
- De créer 2 noues avec jardins de pluie pour infiltrer l'eau localement
- De travailler la verticalité en végétalisant les façades côté Office de Tourisme et côté transformateur
- Vigilance sur les façades privées pour lesquelles il faudra l'autorisation des propriétaires.

L'objectif est de laisser l'eau s'infiltrer le plus possible.

K) Créer de l'ombre

Prévoir des arbres entre 5 mètres et 7 mètres.

Prévoir également un système de toiles amovibles.

Attention aux racines filantes des arbres.

L) Rafraîchir l'air









Du fait de l'identité de Marmande et du thème de l'eau très présent sur la ville, une fontaine pourrait être créée avec circuit fermé et eau potable.
Cette fontaine pourrait être utilisable (possibilité de s'asseoir autour).

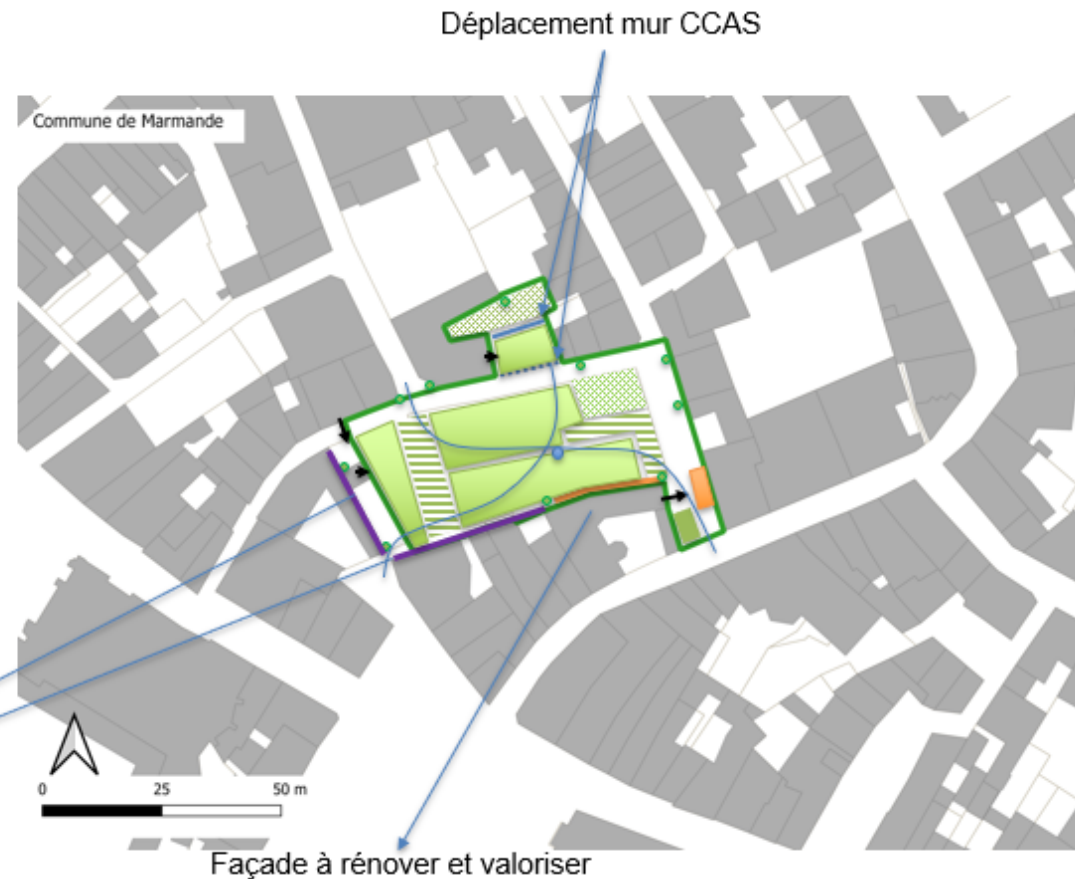
La problématique des moustiques sera à prendre compte (intégrer un piège ?).

Enfin, la création d'un cheminement d'eau est abandonnée du fait de l'entretien et du coût.

4/ PROPOSITION D'UN PLAN DE L'ESPACE

SYNTHÈSE PROVISOIRE

-  Espace de convivialité arboré et comportant des espaces de prairies
-  Noues associées à des jardins de pluie
-  Stationnement vélos
-  Massif rue Lozes
-  Massif descente de gouttière
-  Parking désimperméabilisé
-  Cheminements piétons accessibles
-  Point d'eau



Réalisé par le CEREMA et prenant en compte le Carnet des Préconisations